



## nuisances sonores (aboissements)

Par **germaine78**, le **18/11/2022** à **10:40**

bonjour

Malgré l'amende de 68 euros en date du 10/09/2022 pour nuisances sonores dues aux aboiements du chien de mes voisins, les nuisances sonores perdurent depuis plusieurs semaines. J'avais informé mon bailleur social, il y a plus de deux ans. Je pensais qu'il allait résoudre ce problème de nuisances en prenant contact directement avec mes voisins de palier. J'avais aussi suggéré à mes voisins d'acheter un collier anti-aboiements. La police nationale a verbalisé les propriétaires du chien. Je pensais que mes voisins allaient solutionner ce problème en achetant un collier anti-aboiement ou en donnant leur chien. Que dois je faire ?

Par **jodelariege**, le **18/11/2022** à **11:20**

bonjour

suivez la procédure décrite dans le lien ci dessous

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F612>